

Le transport routier prioritaire à la vaccination

21 AVRIL 2021



Élisabeth Borne, ministre du Travail, a annoncé le 20 avril lors d'une réunion avec les partenaires sociaux, que les conducteurs de plus de 55 ans étaient désormais prioritaires à la vaccination.

Accompagnée de Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail, Elisabeth Borne, a réuni les partenaires sociaux pour définir une liste de professions du secteur privé pouvant bénéficier de créneaux dédiés de vaccination en raison d'activités qui les amènent à être davantage en contact avec le virus. Une vingtaine de métiers et de l'ordre de 400 000 travailleurs de plus de 55 ans sont concernés.

Professionnels concernés
Conducteurs de véhicule - Conducteurs de bus, de ferry et de navette fluviale - Conducteurs et livreurs sur courte distance - Conducteurs routiers
Chauffeurs Taxi Chauffeurs VTC
Contrôleurs des transports publics
Agents d'entretien - Agents de nettoyage - Agents de ramassage de déchets - Agents de centre de tri des déchets
Agents de gardiennage et de sécurité
Commerces d'alimentation - Caissières - Employés de libre-service - Vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries (<i>chefs d'entreprise inclus</i>)
Professionnels des pompes funèbres
Ouvriers non qualifiés de l'industrie agroalimentaire - Salariés des abattoirs - Salariés des entreprises de transformation des viandes

[Lire le communiqué de presse](#)